

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008090

Signataire : MG

OBJET : Désignation de 2 représentants du conseil municipal à la Commission d'Appel d'Offres de la SEM Plaine Commune Développement

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre de la SEM Plaine Commune Développement du 11 juin 2008,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes " Union du nouvel Aubervilliers", "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus, les membres du "groupe communiste et citoyens tous ensemble pour Aubervilliers" ayant voté contre,

DELIBERE :

Article unique : Désigne 2 représentants du Conseil Municipal pour participer aux Commissions d'Appel d'Offres de la SEM Plaine Commune Développement :

- TITULAIRE : Abderrahim HAFIDI
- SUPPLEANT : Jean-Yves VANNIER

le Maire,